

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 2 octobre 2013 à 20 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**1. PRÉSENCES**

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller  
Madame Chantal Proulx, conseillère (absente)  
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller  
Madame Manon Blanchette, conseillère  
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller  
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller 20h05

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général, est présent.

**2. Mot de bienvenue**

**3. Moment de recueillement**

**4. Lecture de l'ordre du jour**

**5. Adoption du procès verbal du 3 septembre 2013**

13-10-173

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 3 septembre 2013.

**6. Adoption des comptes à payer**

13-10-174

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 18367 à 18440	85 685.18\$
Prélèvement no 1156 à 1166	16 493.81\$
Rémunération élus (septembre)	1 911.04\$
Rémunération employés	15 476.96\$
Rémunération pompiers	3 797.81\$
<b>Total</b>	<b>123 364.80\$</b>

**A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1. États financiers au 30 septembre 2013**

13-10-175

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 30 septembre 2013.

**2. Renouvellement de dossier CFE Desjardins**

13-10-176

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au renouvellement du dossier chez Desjardins Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent, soit les frais administratif et la marge de crédit institutionnelle.

**3. Refinancement / adjudication**

13-10-177

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt du 9 octobre 2013 au montant de 246 500 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 175-07, 179-07, 183-07 et 190-08, au prix de 98,348, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>32 700 \$</b>	<b>2.00 %</b>	<b>9 octobre 2014</b>
<b>34 100 \$</b>	<b>2.20%</b>	<b>9 octobre 2015</b>
<b>35 300 \$</b>	<b>2.50%</b>	<b>9 octobre 2016</b>
<b>36 400 \$</b>	<b>2.75%</b>	<b>9 octobre 2017</b>
<b>108 000 \$</b>	<b>3.05%</b>	<b>9 octobre 2018</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

13-10-178

#### 4. **Concordance de l'emprunt**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski souhaite emprunter par billet un montant total de 246 500 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
175-07	130 200\$
179-07	70 900\$
183-07	22 700\$
190-08	22 700\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 246 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 175-07, 179-07, 183-07 et 190-08 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 9 octobre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2014.</b>	<b>32 700 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>34 100 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>35 300 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>36 400 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>37 500 \$(à payer en 2018)</b>
<b>2018.</b>	<b>70 500 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 octobre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 175-07, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

13-10-179 **5. Virement budgétaire**

Proposé par Guido Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers que le transfert budgétaire suivant soit effectué, comme suit :

De	A :	Total
02 70120 670 Matériel pour activités	02 70120 660 Article de nettoyage	250\$

13-10-180 **6. Participation à l'exploitation du parc éolien du Lac Alfred**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CM 13-09-105 par laquelle la MRC de La Mitis annonce, conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien, dans le cadre d'un projet communautaire Bas-Laurentien;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de cette compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté le règlement RÈG282-2013 par lequel la MRC a fixé au 4 octobre 2013 la date limite pour qu'une municipalité puisse exercer ce droit de retrait.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** ce conseil confirme que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski participera aux délibérations portant sur le projet de parc éolien Lac Alfred et par le fait même adhère au projet, conditionnellement à ce que les vérifications diligentes qui seront faites, répondent positivement aux attentes du conseil des maires de la MRC de La Mitis.

13-10-181 **7. Club de l'âge d'or / Demande d'exemption de taxes foncières**

Il est proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski donne son appui au « Club de l'âge d'or de Saint-Gabriel-de-Rimouski » dans sa demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière soumise à la Commission municipale du Québec en aout 2013.

13-10-182 **8. Don aux finissants du Mistral/50\$**

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de déboursier la somme de 50\$ pour une publicité dans l'album des finissants de l'École du Mistral.

**B. TRAVAUX PUBLICS**

13-10-183 **1. MTQ / Résidus de travaux offerts aux Municipalités**

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'exiger du Ministère des Transports d'aviser la municipalité des travaux à venir sur notre territoire et de nous offrir en premier lieu les résidus de travaux, afin que nous puissions les utiliser à des fins municipales.

**C. LOISIRS ET CULTURE**

- 13-10-184      **1. Affectation des surplus / Dépôt de 2 500\$ au RIME pour un spectacle**
- Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 2 500\$ pour un dépôt au RIME pour la présentation d'un spectacle. Les surplus accumulés seront affectés pour cette dépense.
- 13-10-185      **2. Autorisation de signature / Entente Sportart Municipalité pour la présentation de spectacle du RIME**
- Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente avec l'organisme Sportart pour la tenue d'événement du RIME.
- 7. Rapport des élus**
- 8. Affaires nouvelles**
- 13-10-186      **a) Demande de viniers / Fabrique de St-Gabriel**
- Proposé par Guildo Castonguay-et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 3 viniers pour souligner le passage de Mgr Pierre-André Fournier le 20 octobre 2013. Que cette dépense soit prise au compte de grand-livre : 02 11000 970.
- 13-10-187      **b) Permis de réunion / Club de motoneige de la Mitis**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Le Club de Motoneige de la Mitis à faire les démarches nécessaires auprès de la régie des Alcools des courses et des jeux afin d'obtenir un permis de réunion pour leur activité du 30 novembre prochain.
- 13-10-188      **c) Permis de réunion / Sportart**
- Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Sportart à faire les démarches nécessaires auprès de la régie des Alcools des courses et des jeux afin d'obtenir un permis de réunion pour leurs activités du 9 novembre prochain. Sportart est également autorisé à utiliser le local à titre gratuit.
- 13-10-189      **d) Demande de modification à l'entente SSISOM / Mécanique**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à la majorité des conseillers de demander aux municipalités membres de la SSISOM de modifier l'entente afin d'établir un taux de 50\$/heure pour des travaux de mécaniques effectués par les employés municipaux. De plus, advenant le cas que les employés n'ont pas le temps nécessaires pour effectuer les travaux pour la SSIOSM, autoriser la municipalité de St-Gabriel à utiliser une ressource externe.
- Le maire demande le vote et le résultat est celui-ci :  
Pour : 3  
Contre : 2

---

**M. Georges Deschênes, Maire, remercie les conseillers pour leur bon travail et qu'il est honoré d'avoir travaillé avec eux lors des quatre dernières années. Il félicite également les employés municipaux pour leur dévouement.**

---

**9. Période de questions**

**10. Fermeture des affaires nouvelles**

13-10-190

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

**11. Levée de la séance**

13-10-191

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h10, la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

---

Georges Deschênes, Maire

---

**Georges Deschênes**  
**Maire**

---

**Martin Normand**  
**Directeur général**